



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 18 DECEMBRE 2014
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie
Secrétaire de séance : FAYOLLE Christian

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DU C.E.P. DU
PARC ECO HABITAT POUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Thomas ROBERT directeur du parc Eco Habitat et Monsieur Mathias NIVAN Conseiller en Energie Partagé pour leur travail et leur présence.

Ce rapport d'analyse fait suite à la convention d'analyse énergétique des bâtiments publics signée par la commune avec le PARC Eco Habitat pour 3 ans.

Le rapport d'analyse permet de cibler les bâtiments énergivores et ceux qui sont mal utilisés. Le C.E.P. propose des pistes d'amélioration pour réduire les consommations, l'empreinte écologique et les G.E.S. Cette analyse fait aussi ressortir un bilan positif du dispositif d'extinction de l'éclairage public puisqu'une baisse de 49% de la consommation a été constatée depuis sa mise en service.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AVEIZE POUR LA
MISE A DISPOSITION D UN AGENT POUR LA
BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la bibliothèque de Meys est gérée uniquement par des Bénévoles. La commune d'Aveize emploie un agent du patrimoine à mi-temps. Une réflexion a été menée entre les communes afin de mutualiser cet emploi de bibliothécaire entre la commune d'Aveize, Coise, Grézieux le Marché, Larajasse et Meys, afin de permettre aux bibliothèques de ces communes de bénéficier d'un soutien professionnel pour construire leurs projets. Monsieur le Maire propose d'employer cette personne 1 jour par mois. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**CONVENTION AVEC LE SIMOLY POUR L'INSTRUCTION
DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à compter du 1^{ER} janvier 2015, l'Etat se désengage de sa

mission d'instruction des demandes d'urbanisme au détriment des communes. Cette compétence technique, proposée auparavant gratuitement aux communes dans le cadre des missions A.T.E.S.A.T., nécessite de faire appel à des personnes qualifiées pour instruire les dossiers. Le SIMOLY propose la mise en place d'un service d'instruction des demandes d'urbanisme. Pour se faire il est nécessaire de signer une convention pour l'utilisation de ce service, qui aura dorénavant un coût certain pour les communes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur le Maire explique que la SPA ne propose plus qu'une convention de récupération des animaux errants, à la condition qu'ils soient capturés. Le service est de 0,28 € par habitant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
D'UTILISATION DES SERVICES DES BRIGADES
VERTES**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'utiliser les services des brigades vertes pour l'élagage des chemins, 2 semaines dans l'année 2015 pour un coût de 40 € par jour. Les repas seront à la charge de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**SIGNATURE DU DEVIS DU SYDER POUR LE
REEMPLACEMENT DES AMPOULES OBSOLETES DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le SYDER a proposé au printemps de remplacer les ampoules (avec les têtes de lampadaire) qui ne sont plus aux normes et qui ne se fabriquent plus avant qu'elles ne tombent en panne. La proposition du SYDER était trop chère et Monsieur le Maire avait demandé aux conseillers Municipaux de ne pas accepter. Le SYDER a revu sa position et propose un abattement de 60% limité à une dépense de 1000€ par candélabre. 23 lampes sont concernées. Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'accepter cette nouvelle proposition. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**VALIDATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE
GIVORS DU SYDER**

La commune de GIVORS souhaite se retirer du SYDER. Chaque commune adhérente doit délibérer. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU S.I.V.O.S. DE STE FOY L'ARGENTIERE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les charges du S.I.V.O.S. sont des dépenses à caractère obligatoire pour les communes adhérentes. Le montant de cette charge se monte à 100€ pour cette année. Il propose aux conseillers Municipaux de fiscaliser cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PROPOSITION DE SUBVENTION A LA CLIQUE DE VIRIGNEUX

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de remercier la clique de VIRIGNEUX qui a bien voulu accepter de venir jouer à MEYS pour les festivités du 11 novembre. Tout le monde a beaucoup apprécié la prestation des musiciens. Monsieur le Maire propose de les indemniser à hauteur de 100€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TRIENNAL AVEC LE CONSEIL GENERAL DU RHONE

Monsieur le maire explique que le conseil général propose aux communes du futur nouveau Rhône de signer un contrat de subvention pour les 3 années à venir. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer un nouveau contrat triennal avec le conseil général.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le maire demande aux conseillers Municipaux d'accepter la subvention du Conseil Général du Rhône concernant les amendes de police pour un montant de 8 036 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET DU LOTISSEMENT LES SOURCES

La vente des 2 derniers lots du lotissement 'les sources' en 2014 nécessite un ajustement du budget lotissement avant la fin d'année. Il faut passer les écritures de 34 628 € en dépenses et en recettes au fonctionnement et à l'investissement. Monsieur le maire demande aux conseillers Municipaux d'accepter ces écritures d'ordre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des organismes sollicitent la commune pour recevoir des subventions de fonctionnement. Conformément aux règles que s'est fixées le conseil Municipal en début de mandat, les subventions sont réparties

comme suit :

- Lycée de CHAZELLES/LYON : pas de subvention
- ADAPEI de la LOIRE : pas de subvention
- Collège Raoul FOLLEREAU : pas de subvention
- A.R.P.A. : pas de subvention
- MFR de St Laurent de Chamouset : le conseil municipal décide à l'unanimité de financer à hauteur de 64 € pour 2 élèves.
- MFR de La PALMA : le conseil municipal décide à l'unanimité de financer à hauteur de 32 € pour 1 élève.

MODIFICATION DU PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Suite à un souci lors de la préparation d'une tombe au cimetière, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de faire une remise sur le prix de la concession. Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Pour mettre à niveau les prix des concessions, Monsieur le Maire propose de revoir le tableau des prix en fonction des dimensions des tombes. Monsieur le Maire propose de fixer le prix des petites concessions comme suit :

	15 ans	30 ans	50 ans
Simple	133 €	200 €	266 €
double	200 €	300 €	400 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- La communauté de commune les hauts du Lyonnais a fixé le prix du raccordement à l'assainissement collectif à 1100€ à partir du 01/01/2015.
- La communauté de commune les hauts du Lyonnais a fixé le prix du service de gestion et ramassage des Ordures Ménagères à 55 € par personne pour 2015..
- La distribution des sacs poubelle pour les O.M. aura lieu le mercredi 07/01/2015 de 14h à 17h et le samedi 10/01/2015 de 9h à 12h, à la salle de la cantine.
- Monsieur le Maire demande aux adjoints Guy BESSON et Richard GRAEL de mettre en place un groupe de travail pour concevoir et aménager les jardins familiaux de l'écoquartier. Il faudra également mettre en place un règlement. Les conseillers municipaux Jean-Marc ALVERGNAS, Anne-Marie VENET, Jérémy CLOYE et Fabien PROTIERE se portent volontaires pour participer à ce groupe de travail.
- Monsieur le Maire indique que le Nouveau Rhône (département du Rhône après la création de la Métropole de Lyon) ne prendra

plus en charge le transport à la demande. Ce sont les communautés de communes qui peuvent reprendre ce service si elles le souhaitent. La CCHL met en place un groupe de travail pour mener la réflexion de la reprise de ce service en modifiant son règlement. Le nouveau Rhône qui finançait ce service autour de 6 M€ ne versera au CdC que la moitié de cette somme. Il faudra trouver des règles de gestion qui permettent de pérenniser ce service qui a vu beaucoup d'abus.

- Le comité de pilotage du PEDT se réunira dans la semaine 3 début 2015 pour faire un bilan intermédiaire du déroulement des T.A.P. Le centre socio-culturel a prévu une porte ouverte à la salle polyvalente le vendredi 16 janvier à partir de 15h.
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 11 janvier à 10h30 à la salle polyvalente.
- L'agence de l'eau nous a accordé une subvention de 28 516 € pour la gestion de l'eau pluviale dans la nouvelle école et dans l'écoquartier. Monsieur le Maire remercie Jérémie CLOYE pour son implication dans ce dossier.
- Monsieur le Maire explique que l'agent technique Bernard DUBOEUF est en arrêt pour 3 mois. C'est Monsieur Franck CHILLET qui le remplace pendant sa convalescence.
- Monsieur Patrice JOASSARD annonce que l'espace de détente et de mise en valeur du patrimoine funéraire, qui se situera dans l'écoquartier, vers le cimetière, est en passe d'être en chantier. Hervé BOUCHUT doit démarrer les travaux avant la fin d'année.
- Les cheminements piétonniers prévus dans l'écoquartier ont été validés. Il y en aura un qui reprendra l'ancien chemin du haut du tènement et qui rejoindra l'aire de retournement du cimetière.
- Monsieur Jean-Marc ALVERGNAS fait un compte-rendu des conclusions de Rhône fleurissement suite à leur visite de cet été sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 janvier 2015 à 20h30.

Philippe GARNIER

Maire